

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 21.02.02.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 22.08.03 Bulletin 03/34.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES  
SA Société anonyme — FR.

72 Inventeur(s) : LAVERNHE JEROME CHRISTIAN  
GUY.

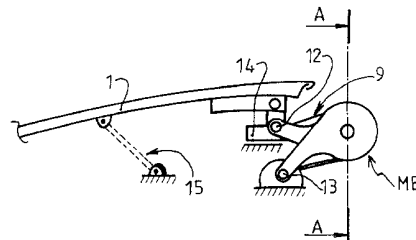
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : GIE PSA PEUGEOT CITROEN.

54 DISPOSITIF DE PROTECTION DES PIETONS EN CAS DE CHOCS FRONTAL AVEC UN VEHICULE  
AUTOMOBILE ET VEHICULE EQUIPE D'UN TEL DISPOSITIF.

57 L'invention concerne un dispositif de protection des  
piétons en cas de choc frontal avec un véhicule automobile  
comprenant des moyens d'élévation (ME) de la partie arrière  
du capot (1) aptes à être activés lorsqu'un choc piéton est  
détecté dans la partie frontale du véhicule, de manière à  
éloigner la zone d'impact entre la tête du piéton et le capot  
(1) des éléments rigides situés sous le capot (1), lesdits  
moyens d'élévation (ME) étant conformés pour être réar-  
més manuellement suite à leur activation, de façon à être de  
nouveau opérationnels.

L'invention concerne également un véhicule équipé d'un  
tel dispositif.



**DISPOSITIF DE PROTECTION DES PIETONS EN CAS DE CHOC FRONTAL AVEC UN  
VEHICULE AUTOMOBILE ET VEHICULE EQUIPE D'UN TEL DISPOSITIF**

La présente invention concerne un dispositif de protection des piétons en cas de choc frontal avec un véhicule automobile.

Elle se rapporte plus particulièrement à un véhicule automobile comprenant des moyens d'élévation de la partie arrière du capot aptes à être activés lorsqu'un choc piéton est détecté dans la partie frontale du véhicule, de manière à éloigner la zone d'impact entre la tête du piéton et le capot des éléments rigides situés sous le capot, afin de diminuer la gravité des chocs du piéton sur le capot, notamment au niveau de la tête. On notera qu'un capot pourvu de tels moyens d'élévation est couramment désigné « capot actif » par l'homme de l'art.

En cas de choc frontal d'un véhicule automobile avec un piéton, la tête du piéton vient en général heurter violemment le capot. Lors de l'impact de la tête du piéton sur le capot, il se produit un enfoncement du capot jusqu'à un impact éventuel avec des éléments rigides situés sous le capot tels que la batterie, des éléments porteurs... De même, il peut se produire un impact direct avec des zones rigides du capot. Ces impacts contre les éléments rigides constituent la cause principale des décès ou des blessures graves des piétons renversés.

On connaît des dispositifs de protection des piétons comprenant des moyens d'élévation de la partie arrière du capot ne pouvant servir qu'une seule fois ou dont la réutilisation ultérieure impose le remplacement de pièces coûteuses et/ou une intervention lourde en service après-vente pour remettre ces moyens d'élévation en état d'opérer une nouvelle fois en cas de besoin.

Le but de la présente invention est de pallier les inconvénients précédents en proposant un dispositif de protection des piétons particulièrement adapté aux véhicules devant satisfaire des critères de réparabilité sévères et pour

lesquels les moyens d'élévation, après activation, doivent de nouveau être remis en état de fonctionnement, de façon relativement aisée.

A cet effet, la présente invention concerne un dispositif de protection des piétons en cas de choc frontal avec un véhicule automobile comprenant des moyens d'élévation de la partie arrière du capot aptes à être activés lorsqu'un choc piéton est détecté dans la partie frontale du véhicule, de manière à éloigner la zone d'impact entre la tête du piéton et le capot des éléments rigides situés sous le capot, caractérisé en ce que les moyens d'élévation sont conformés pour être réarmés manuellement suite à leur activation, de façon à être de nouveau opérationnels.

Le dispositif de protection des piétons suivant l'invention peut également comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- les moyens d'élévation comprennent un manchon fermé à ses deux extrémités par une paire de flasques reliés axialement dont l'un au moins est monté à rotation avec ledit manchon autour de son axe longitudinal et peut pivoter par rapport au manchon depuis une position angulaire initiale dans laquelle il peut être maintenu en position via des moyens de blocage débrayables, jusqu'à une position angulaire finale, vers laquelle il peut être entraîné via des moyens de rappel interposés entre le manchon et le flasque,

- le manchon est prolongé à l'une de ses extrémités par une portion cylindrique logée dans le manchon de façon à former un ourlet intérieur, tandis qu'une douille est montée coulissante axialement par rapport au manchon et/ou la portion cylindrique, dans l'espace séparant radialement le corps du manchon de sa portion cylindrique intérieure,

- un palier monté pivotant à l'intérieur de la portion cylindrique, est lié au flasque par des moyens assurant une

liaison pivot à sens unique de rotation, tels qu'une roue à rochet,

- une pluralité de billes aptes à se déplacer dans des perçages correspondants formés radialement dans la portion cylindrique peuvent occuper une première position de blocage, dans laquelle les billes sont partiellement engagées dans des logements concaves respectifs du palier, prolongeant radialement les perçages, de façon à empêcher le pivotement relatif du flasque par rapport au manchon, et une seconde position de déblocage dans laquelle les billes sont évacuées des logements du palier, de façon à autoriser le pivotement relatif du manchon par rapport au flasque, en considérant que le passage des billes de leur position de blocage à leur position de déblocage correspond au débrayage des moyens de blocage et corrélativement à l'activation des moyens d'élévation,

- la douille est conformée de façon à coulisser axialement par rapport au manchon depuis une position axiale initiale, dans laquelle la douille coopère en butée avec les billes de façon à les emprisonner dans leur position de blocage, et une position axiale finale, dans laquelle les billes peuvent au moins partiellement être introduites dans des zones d'évacuation ménagées radialement dans la douille, de façon à se présenter dans leur position de déblocage,

- la douille peut être maintenue dans sa position axiale initiale par l'attraction d'un électro-aimant ayant l'effet d'attraction d'un aimant permanent, tandis qu'un signal électrique reçu par l'électro-aimant aux fins d'inhiber cet effet peut libérer la douille afin de la disposer dans sa position axiale finale, sous l'action de moyens de rappel, tels qu'un ressort de compression,

- les moyens de rappel sont constitués d'un ressort à au moins une lame ayant la forme générale d'un U dont la partie centrale épouse partiellement la surface extérieure du manchon tandis que les extrémités libres du ressort coopèrent

en appui sur deux axes sensiblement parallèles au manchon, solidaires respectivement du manchon et de l'un au moins des flasques, ces deux axes étant reliés au manchon et au flasque par deux bras de levier correspondants de sorte que l'action  
5 du ressort tende à écarter lesdits axes l'un de l'autre lorsque les moyens de blocage empêchant le pivotement du flasque par rapport au manchon sont débrayés,

- l'un des axes est monté à rotation sur la structure du véhicule tandis que l'autre supporte le capot ou un élément  
10 adjacent sur lequel le capot est monté pivotant,

- des moyens de déplacement manuels de la douille sont prévus pour la ramener dans sa position axiale initiale, suite à une activation des moyens d'élévation,

- les moyens de déplacement manuels de la douille  
15 comprennent une fenêtre ménagée dans le corps du manchon, par laquelle un outillage peut être acheminé pour repousser la douille vers sa position axiale initiale,

L'invention concerne également un véhicule automobile comprenant un dispositif de protection des piétons ayant les  
20 caractéristiques précédentes.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation, en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

25 - la figure 1 est une vue schématique de la partie avant d'un véhicule automobile indiquant la localisation des moyens d'élévation appartenant au dispositif de protection des piétons selon l'invention.

- la figure 2 est une vue d'un détail de réalisation de la  
30 figure 1, illustrant les moyens d'élévation de la partie arrière du capot selon l'invention,

- la figure 3 est une vue en perspective des moyens d'élévation de la figure 2.

- les figures 4A et 4B sont des vues suivant la ligne de coupe A-A des moyens d'élévation de la figure 2,  
5 respectivement avant et après activation.

On a représenté à la figure 1 un véhicule automobile pourvu d'un capot 1.

Selon l'invention, le véhicule est équipé d'un dispositif de protection des piétons en cas de choc frontal. En référence à  
10 la figure 1, ce dispositif comprend des moyens d'élévation ME situés dans la zone D, de la partie arrière du capot 1 aptes à être activés lorsqu'un choc piéton est détecté dans la partie frontale du véhicule. Une vue détaillée de ces moyens d'élévation ME est représentée à la figure 2.

15 Par souci de clarté dans la description, à chaque fois qu'il sera fait référence aux moyens d'élévation ME et à ses éléments constitutifs, il faudra bien entendu comprendre que ces moyens d'élévation ME peuvent être disposés en double sur le véhicule, c'est à dire sur chacun de ses côtés, par  
20 exemple au voisinage des articulations classiques reliant le capot 1 à la structure du véhicule.

On ne s'étendra pas sur les moyens de détection de l'impact en partie frontale du véhicule. Ces moyens, tout  
25 comme les moyens de traitement et de commande pilotant électriquement les moyens d'élévation ME, sont classiques et parfaitement connus de l'homme de l'art.

Selon l'invention, les moyens d'élévation ME comprennent un manchon 3, de forme générale cylindrique, fermé à ses  
30 extrémités par une paire de flasques 4, 5. Ces derniers 4, 5 sont reliés axialement et montés à rotation par rapport au manchon 3.

Les flasques 4, 5 peuvent pivoter par rapport au manchon 3 depuis une position angulaire initiale dans laquelle ils

peuvent être maintenus en position via des moyens de blocages 6-8 débrayables, jusqu'à une position angulaire finale, vers laquelle ils peuvent être entraînés via des moyens de rappel 9 interposés entre le manchon 3 et les flasques 4, 5, 5 comme cela sera décrit ci-après.

Ces moyens de rappel 9 sont constitués d'un ressort 9 à lames, comptant par exemple deux lames, ayant la forme générale d'un U. La partie centrale de ce U épouse au moins partiellement la surface cylindrique extérieure du manchon 3 10 tandis que les extrémités libres du ressort 9 coopèrent en appui sur deux axes 12, 13 sensiblement parallèles au manchon 3, reliés respectivement au manchon 3 et aux flasques 4, 5, de sorte que l'action du ressort 9 à lames tende à écarter les axes 12, 13 l'un de l'autre (figures 2 et 3). On 15 notera que les axes 12, 13 sont raccordés respectivement au manchon 3 et aux flasques 4, 5, via respectivement une première paire 32 de bras de levier et une seconde paire 52 de bras de levier. La seconde paire 52 de bras de levier peut être constituée par des prolongements respectifs formés sur 20 chacun des flasques 4, 5, comme cela est visible aux figures 2 et 3.

Etant donné que l'axe 13 prend appui sur la structure du véhicule, en étant articulé sur celle-ci, et que l'axe 12 supporte les charnières du capot 1 ou un élément adjacent 14 sur lequel 25 le capot 1 est monté pivotant (figure 2), on comprendra que l'écartement relatif des axes 12, 13, provoque une élévation correspondante de la partie arrière du capot 1.

On comprendra que le pivotement des flasques 4, 5 est déclenché par le débrayage des moyens de blocages 6-8, 30 correspondant à l'activation des moyens d'élévation ME.

Considérons maintenant les moyens de blocage 6-8 débrayables prévus à l'intérieur du boîtier formé par le manchon 3 et les flasques 4, 5.

En référence aux figures 4A et 4B, le manchon 3 est prolongé à l'une de ses extrémités par une portion cylindrique 31, logée dans le manchon 3 de façon à former un ourlet intérieur. On notera qu'un espace 3e, de forme générale  
5 cylindrique, est prévu pour séparer radialement le corps extérieur du manchon 3 de cette portion cylindrique 31. Ainsi, une douille 6 montée coulissante axialement par rapport au manchon 3 et/ou la portion cylindrique 31 peut venir occuper cet espace 3e plus ou moins complètement en se déplaçant.

10 On notera également qu'un palier 8 est monté pivotant à l'intérieur de la portion cylindrique 31, ce palier 8 étant lié à l'un 5 des flasques 4, 5 par des moyens 81 assurant une liaison pivot à sens unique de rotation. Une telle liaison, du type roue à rochet permet en effet un entraînement dans un  
15 sens donné de rotation tandis que la liaison est libre dans le sens inverse. On précisera que l'entraînement entre le palier 8 et le flasque 5 est assuré dans le sens correspondant au pivotement des flasques 4, 5 vers leur position angulaire finale, tendant à écarter les axes 12, 13 l'un de l'autre.

20 Par ailleurs, les moyens de blocage 6-8 comprennent une pluralité de billes 7 aptes à se déplacer dans des perçages 31p correspondants formés radialement dans la portion cylindrique 31 évoquée précédemment. Les couples billes-  
25 perçages peut être répartis sur la circonférence de la portion cylindrique 31. Dans une variante de réalisation, une seule bille et un perçage associé peuvent être prévus et s'avérer suffisants pour le fonctionnement des moyens de blocage.

En se déplaçant dans leur perçage respectif, les billes 7 peuvent occuper une première position de blocage, dans  
30 laquelle les billes 7 sont partiellement engagées dans des logements concaves 8c respectifs du palier 8, prolongeant radialement les perçages 31p, de façon à empêcher le pivotement relatif du flasque 5 par rapport au manchon 3, vers sa position angulaire finale, c'est à dire dans le sens tendant à  
35 écarter les axes 12, 13 l'un de l'autre (figure 4A). Lorsque les billes 7 sont partiellement engagées dans ces logements 8c,

elles sont disposées à cheval entre le perçage 31 et le logement 8c, de façon à former un obstacle s'opposant au pivotement relatif du flasque 5 et du manchon 3.

5 On notera que les logements concaves 8c peuvent être constitués par des creux de forme sphérique.

A l'opposé, les billes 7 peuvent occuper une seconde position de déblocage dans laquelle les billes 7 sont évacuées des logements 8c du palier 8, de façon à autoriser le pivotement relatif du manchon 3 par rapport au palier 8 et au flasque 5 (figure 5A). Bien évidemment, on comprendra que le passage des billes 7 de leur position de blocage à leur position de déblocage correspond au débrayage des moyens de blocage 6-8.

15 Pour commander le positionnement de ces billes, la douille 6 est conformée de façon à coulisser axialement par rapport au manchon 3 depuis une position axiale dans laquelle la douille 6 coopère en butée avec les billes 7 de façon à les emprisonner dans leur position de blocage (figure 4A), et une position axiale finale, dans laquelle les billes 7 peuvent être introduites dans des zones d'évacuation 6e ménagées radialement dans la douille 6, de façon à se présenter dans leur position de déblocage (figure 4B). Ces zones d'évacuation 6e peuvent être formées par des alésages formés radialement dans le corps de la douille 6. Comme illustré aux figures 4A et 20 4B, ces alésages 6e peuvent être inclinés par rapport à l'axe longitudinal de la douille 6, par exemple d'un angle de l'ordre de 45°, de sorte que chaque bille 7 s'introduise progressivement dans l'alésage 6e correspondant, en étant guidée au fur et à mesure du coulisement de la douille 6 vers sa position axiale finale.

25 Le maintien de la douille dans sa position axiale initiale est assuré par un électro-aimant 10 représenté aux figures 4A et 4B. Cet électro-aimant a l'effet d'un aimant permanent apte à maintenir la douille plaquée contre lui dans sa position axiale initiale. Lorsqu'un signal électrique est reçu par cet électro-35

aimant 10, l'effet d'attraction de l'aimant permanent est inhibé, de sorte que la douille n'est plus soumise qu'à l'action d'un ressort de compression 11 agissant sur elle pour la faire coulisser de sa position axiale initiale vers sa position axiale finale.

Dans un mode de réalisation illustré aux figures 4A et 4B, l'électro-aimant 10 est supporté par l'un 4 des flasques 4, 5. Ce flasque 4 offre également une surface d'appui et/ou de guidage au ressort 11.

Avantageusement, les moyens d'élévation ME suivant l'invention sont conformés pour être réarmés manuellement suite à leur activation, de façon à être de nouveau opérationnels. C'est à dire qu'après une activation, ils peuvent être remis dans leur état initial sans changement de pièce et par une intervention manuelle relativement simple.

Après avoir été débrayés lors de l'activation des moyens d'élévation ME, les moyens de blocage 6-8 pourront en effet être remis manuellement en état de bloquer à nouveau en rotation les flasques 4, 5 par rapport au manchon 3.

Des moyens de déplacement manuels de la douille 6 sont en effet prévus pour la ramener dans sa position axiale initiale. Dans un mode de réalisation, ces moyens de déplacement peuvent comprendre une fenêtre 3f ménagée dans le corps du manchon 3 (figures 4A, 4B et 5), par laquelle un opérateur peut introduire un outil classique, du type tourne-vis, afin de pousser la douille 6 jusqu'à une position axiale se trouvant dans le champ d'action de l'électro-aimant 10. Plus précisément cette position axiale est telle que la force d'attraction de l'électro-aimant 10 l'emporte sur la force de compression du ressort 11, de sorte que la douille 6 vient se plaquer contre l'électro-aimant 10, dans sa position axiale initiale. On notera que l'effet d'attraction de l'électro-aimant 10 sera préalablement rétabli, c'est à dire que le signal électrique envoyé à l'électro-aimant pour inhiber cet effet aura été coupé.

Le retour de la douille 6 dans sa position axiale initiale s'accompagne d'un déplacement des billes 6 depuis leur position de déblocage dans les zones d'évacuation 6e jusqu'à leur position de blocage, partiellement à cheval entre les perçages 31p et les logements 8c, ce qui solidarise en rotation le palier 8 et le manchon 3.

Les flasques 4, 5 peuvent ensuite être redispesés dans leur position angulaire initiale par rapport au manchon 3. On comprendra en effet que l'écartement relatif entre les axes 12, 13 doit être remis à sa valeur initiale, c'est à dire que la partie arrière du capot 1 doit être repositionnée de façon classique, tandis que le ressort 9 coopérant avec les axes 12, 13 doit être de nouveau mis en contrainte pour pouvoir coopérer avec les axes 12, 13 en prévision d'une nouvelle activation des moyens d'élévation ME.

Un opérateur agira donc sur les axes 12, 13 pour les rapprocher l'un de l'autre, ce qui provoquera une rotation des flasques 4, 5 par rapport au palier 8 et donc par rapport au manchon 3. Les flasques 4, 5 pivote ainsi depuis leur position angulaire finale vers la position angulaire initiale, c'est à dire dans le sens inverse de celui correspondant à l'activation des moyens d'élévation ME. On rappellera que dans ce sens de rotation, la liaison entre le palier 8 et le flasque 5 est une liaison libre autorisant le pivotement des flasques 4, 5 par rapport au manchon 3.

Bien entendu, des moyens complémentaires peuvent être employés pour faciliter l'intervention d'un opérateur lors du réarmement des moyens d'élévation ME. Par exemple un système de biellette amovible 15 représentée en pointillé à la figure 2 peut être prévu pour relier une zone avancée du capot 1 à l'axe 13, de sorte que l'élévation de la partie avant du capot rabaisse par un effet de bras de levier la partie arrière du capot 1 en mettant sous contrainte le ressort 9.

Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec un mode de réalisation particulier, elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits.

Par exemple, dans une variante de réalisation de l'invention, les moyens de déplacements manuels de la douille 5 6 peuvent être constitués par un axe central du boîtier formé par le manchon 3 et les flasques 4, 5, cet axe étant relié à la douille 6 et étant déplacé axialement lors de l'activation des moyens d'élévation ME, de façon à présenter une extrémité sur 10 laquelle un opérateur peut agir directement en pression pour le repositionner dans sa position de départ.

Dans une variante de réalisation également, les deux flasques peuvent être dissociés l'un de l'autre en rotation. Ainsi l'un des flasques peut simplement constituer un 15 couvercle fermant une extrémité du manchon, tandis que les axes 12 et 13 sont respectivement portés par l'autre flasque et par le manchon.

## REVENDEICATIONS

1. Dispositif de protection des piétons en cas de choc frontal avec un véhicule automobile comprenant des moyens d'élévation (ME) de la partie arrière du capot (1) aptes à être  
5 activés lorsqu'un choc piéton est détecté dans la partie frontale du véhicule, de manière à éloigner la zone d'impact entre la tête du piéton et le capot (1) des éléments rigides situés sous le capot (1), caractérisé en ce que les moyens d'élévation (ME) sont conformés pour être réarmés  
10 manuellement suite à leur activation, de façon à être de nouveau opérationnels.

2. Dispositif de protection des piétons selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'élévation (ME) comprennent un manchon (3) fermé à ses deux  
15 extrémités par une paire de flasques (4, 5) reliés axialement dont l'un (5) au moins est monté à rotation avec ledit manchon (3) autour de son axe longitudinal et peut pivoter par rapport au manchon (3) depuis une position angulaire initiale dans laquelle il peut être maintenu en position via des moyens  
20 de blocage (6-8) débrayables, jusqu'à une position angulaire finale, vers laquelle il peut être entraîné via des moyens de rappel (9) interposés entre le manchon (3) et le flasque (5).

3. Dispositif de protection des piétons selon la revendication 2, caractérisé en ce que le manchon (3) est  
25 prolongé à l'une de ses extrémités par une portion cylindrique (31) logée dans le manchon (3) de façon à former un ourlet intérieur, tandis qu'une douille (6) est montée coulissante axialement par rapport au manchon (3) et/ou la portion cylindrique (31), dans l'espace (3e) séparant radialement le  
30 corps du manchon (3) de sa portion cylindrique (31) intérieure.

4. Dispositif de protection des piétons selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'un palier (8) monté pivotant à l'intérieur de la portion cylindrique (31), est lié au flasque (5) par des moyens (81) assurant une liaison pivot à sens unique de rotation, tels qu'une roue à rochet.

5. Dispositif de protection des piétons selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'une pluralité de billes (7) aptes à se déplacer dans des perçages (31p) correspondants formés radialement dans la portion cylindrique (31) peuvent occuper une première position de blocage, dans laquelle les billes (7) sont partiellement engagées dans des logements concaves (8c) respectifs du palier (8), prolongeant radialement les perçages (31p), de façon à empêcher le pivotement relatif du flasque (5) par rapport au manchon (3), et une seconde position de déblocage dans laquelle les billes (7) sont évacuées des logements (8c) du palier (8), de façon à autoriser le pivotement relatif du manchon (3) par rapport au flasque (5), en considérant que le passage des billes (7) de leur position de blocage à leur position de déblocage correspond au débrayage des moyens de blocage (6-8) et corrélativement à l'activation des moyens d'élévation (ME).

6. Dispositif de protection des piétons selon la revendication 5, caractérisé en ce que la douille (6) est conformée de façon à coulisser axialement par rapport au manchon (3) depuis une position axiale initiale, dans laquelle la douille (6) coopère en butée avec les billes (7) de façon à les emprisonner dans leur position de blocage, et une position axiale finale, dans laquelle les billes (7) peuvent au moins partiellement être introduites dans des zones d'évacuation (6e) ménagées radialement dans la douille (6), de façon à se présenter dans leur position de déblocage.

7. Dispositif de protection des piétons selon la revendication 6, caractérisé en ce que la douille (6) peut être maintenue dans sa position axiale initiale par l'attraction d'un électro-aimant (10) ayant l'effet d'attraction d'un aimant

permanent, tandis qu'un signal électrique reçu par l'électro-aimant (10) aux fins d'inhiber cet effet peut libérer la douille (6) afin de la disposer dans sa position axiale finale, sous l'action de moyens de rappel (11), tels qu'un ressort de compression.

8. Dispositif de protection des piétons selon l'une quelconque des revendications 2 à 7, caractérisé en ce que les moyens de rappel (9) sont constitués d'un ressort à au moins une lame ayant la forme générale d'un U dont la partie centrale épouse partiellement la surface extérieure du manchon (3) tandis que les extrémités libres du ressort (9) coopèrent en appui sur deux axes (12, 13) sensiblement parallèles au manchon (3), solidaires respectivement du manchon (3) et de l'un (5) au moins des flasques (4, 5), ces deux axes (12, 13) étant reliés au manchon (3) et au flasque (5) par deux bras de levier (32, 52) correspondants de sorte que l'action du ressort (9) tende à écarter lesdits axes (12, 13) l'un de l'autre lorsque les moyens de blocage (6-8) empêchant le pivotement du flasque (5) par rapport au manchon (3) sont débrayés.

9. Dispositif de protection des piétons selon la revendication 8, caractérisé en ce que l'un (13) des axes (12, 13) est monté à rotation sur la structure du véhicule tandis que l'autre (12) supporte le capot (1) ou un élément adjacent (14) sur lequel le capot est monté pivotant (1).

10. Dispositif de protection des piétons selon l'une quelconque des revendications 6 à 9, caractérisé en ce que des moyens de déplacement manuels de la douille (6) sont prévus pour la ramener dans sa position axiale initiale, suite à une activation des moyens d'élévation (ME).

11. Dispositif de protection des piétons selon la revendication 10, caractérisé en ce que les moyens de déplacement manuels de la douille (6) comprennent une fenêtre (3f) ménagée dans le corps du manchon (3), par

laquelle un outillage peut être acheminé pour repousser la douille (6) vers sa position axiale initiale.

12. Véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il comprend un dispositif de protection des piétons selon l'une quelconque  
5 des revendications précédentes.

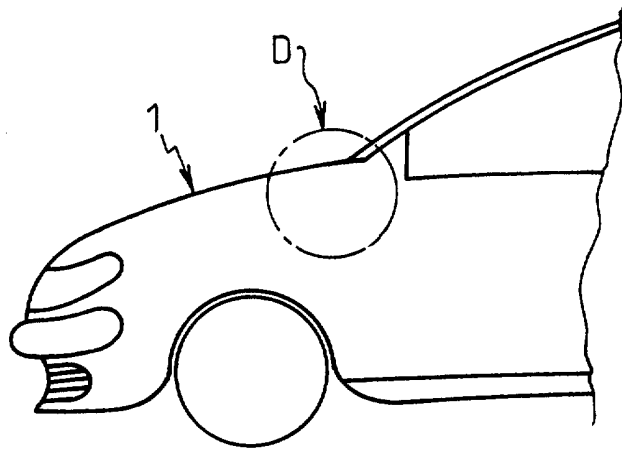


FIG. 1

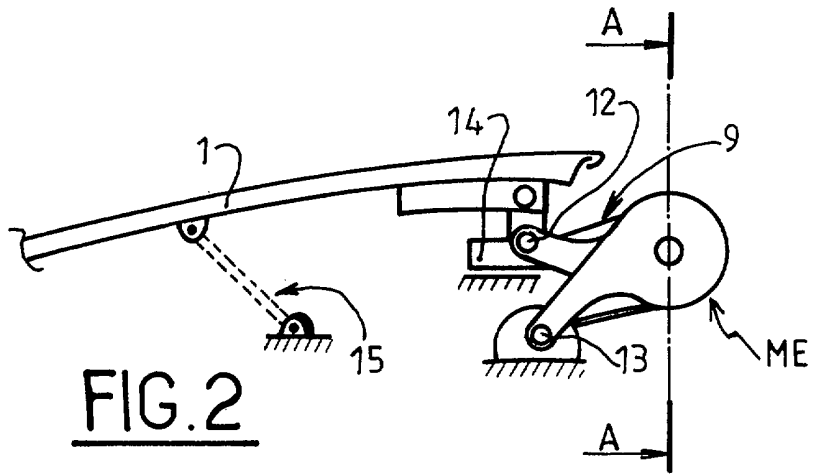


FIG. 2

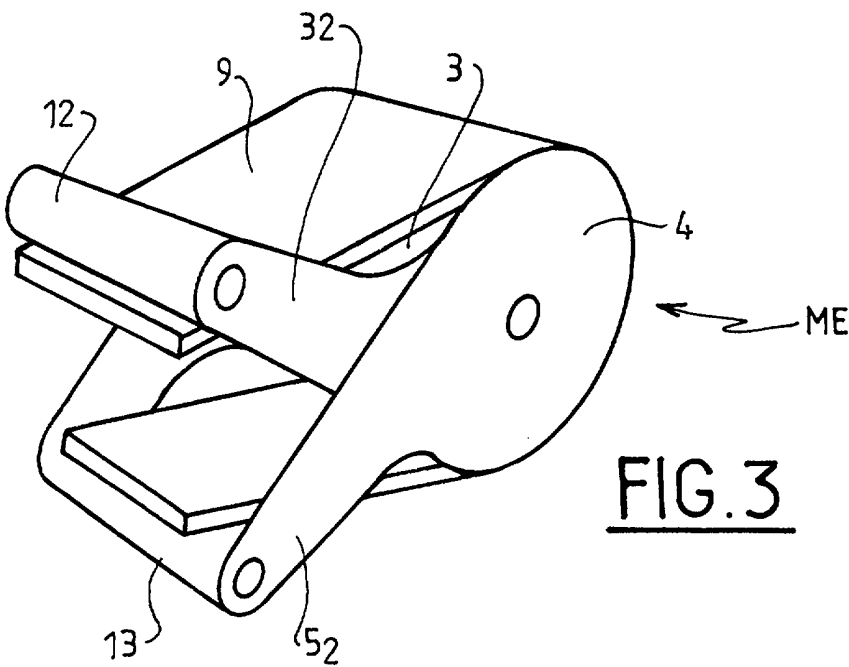


FIG. 3

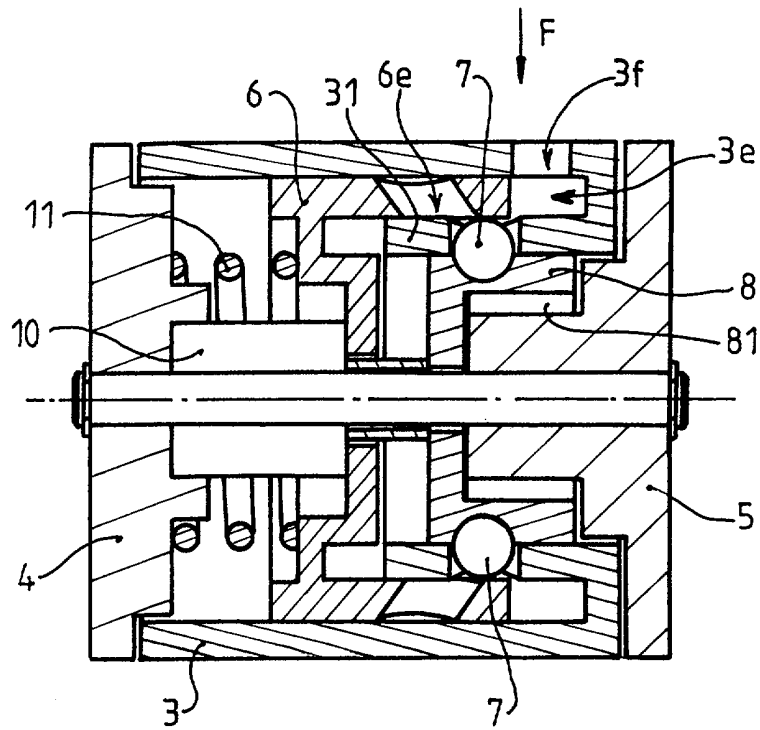


FIG. 4A

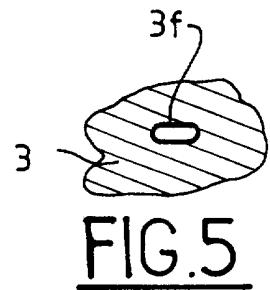
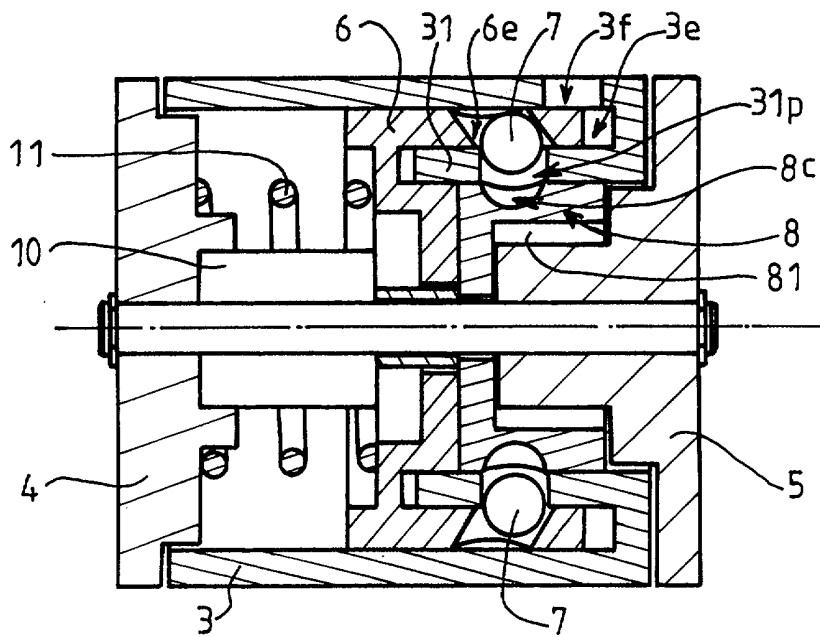


FIG. 4B



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 614993  
FR 0202181

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X A	DE 199 22 454 A (EDSCHA AG) 30 novembre 2000 (2000-11-30) * colonne 5, ligne 19 - ligne 30; figures 1-8 * ----	1,12 2-11	B60R21/34 B62D25/12
X A	DE 197 12 961 A (BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG) 1 octobre 1998 (1998-10-01) * colonne 2, ligne 35 - ligne 49; figures 1-5 * ----	1,12 2-11	
A	US 2002/011365 A1 (NAGATOMI KAORU ET AL) 31 janvier 2002 (2002-01-31) * le document en entier * -----	1-12	
			<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)</b>
			B60R
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
5 novembre 2002		Christensen, C	
<p><b>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un  autre document de la même catégorie  A : arrière-plan technologique  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure  à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date  de dépôt ou qu'à une date postérieure.  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons  .....  &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0202181 FA 614993**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 05-11-2002

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19922454 A	30-11-2000	DE 19922454 A1	30-11-2000
		AU 5803600 A	05-12-2000
		AU 5803800 A	05-12-2000
		AU 5961800 A	05-12-2000
		BR 0010577 A	19-02-2002
		BR 0010718 A	13-02-2002
		BR 0010719 A	13-02-2002
		CN 1352606 T	05-06-2002
		CN 1351557 T	29-05-2002
		CN 1351558 T	29-05-2002
		CZ 20014043 A3	17-04-2002
		CZ 20014044 A3	13-03-2002
		CZ 20014045 A3	17-04-2002
		WO 0069703 A1	23-11-2000
		WO 0069705 A1	23-11-2000
		WO 0069709 A1	23-11-2000
		DE 10081288 D2	11-07-2002
		DE 10081290 D2	11-07-2002
		DE 10081294 D2	11-07-2002
		DE 29924194 U1	04-07-2002
		DE 29924195 U1	23-05-2002
		EP 1178913 A1	13-02-2002
		EP 1187754 A1	20-03-2002
		EP 1178917 A1	13-02-2002
DE 19712961 A	01-10-1998	DE 19712961 A1	01-10-1998
US 2002011365 A1	31-01-2002	JP 2002029368 A	29-01-2002
		JP 2002037127 A	06-02-2002
		JP 2002037128 A	06-02-2002
		JP 2002037018 A	06-02-2002
		DE 10135322 A1	28-03-2002